DROIT A L'IMAGE

Alinéa extrait du règlement intérieur du club du GUC Badminton:

"Chaque joueur licencié au club cède de fait son droit à l'image et ne s'oppose pas à l'utilisation de toute photo prise sur le plateau sportif, ou en compétition, en vue de promouvoir la pratique du badminton au sein du club.

Si un joueur, ses parents, ou son responsable légal refuse cet alinéa, et s'oppose à l'utilisation d'une photographie, ce document doit être complété et adressé au secrétariat du club (40 Boulevard Clemenceau, 38100 Grenoble)."

Pour les licenciés majeurs (plus de 16 ans) :

Je soussigné,..... m'oppose pour la saison en cours à toute publication de photo ou vidéo sur lesquelles j'apparait (sur le site internet, des affiches, article de presses, ou tout autre document édité par le GUC badminton).

Je refuse également de céder mon droit à l'image pour toute publication de photo ou vidéo par le GUC Badminton en vue de promouvoir la pratique du badminton..

Signature: le ,

Pour les licenciés mineurs, de l'école de badminton (moins de 16 ans) :

Je soussigné,....., responsable légal de l'enfant ..... m'oppose pour la saison en cours à toute publication de photo ou vidéo sur lesquelles apparait ce dernier (sur le site internet, des affiches, article de presses, ou tout autre document édité par le GUC badminton).

Je refuse également de céder son droit à l'image pour toute publication de photo ou vidéo par le GUC Badminton en vue de promouvoir la pratique du badminton..

Signatures: le ,